



MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Direction générale
des politiques
agricole,
agroalimentaire et
des territoires

Note à l'attention

de

Paris, le

Objet : Déforestation dans les DOM : Guyane, Martinique, Guadeloupe et Réunion

Affaire suivie par : Olivier Bouyer

tél. : 01 49 55 50 54 fax : 01 49 55 59 87

courriel : olivier.bouyer@agriculture.gouv.fr

Service de la stratégie
agroalimentaire et du
développement
durable

Sous-Direction de la
biomasse et de
l'environnement

Bureau de la stratégie
environnementale et
du changement
climatique

3 rue Barbet de Jouy
75349 PARIS 07 SP

La France est l'unique pays développé à posséder de la forêt tropicale et à avoir des objectifs contraignants de réduction des émissions de gaz à effet de serre au titre du Protocole de Kyoto. Ceci oblige à comptabiliser les émissions et absorptions de gaz à effet de serre des forêts de métropole, mais aussi d'outre-mer.

Toutes les émissions de gaz à effet de serre dues à des déboisements réalisés entre 2008 et 2012 en outre-mer seront rapportées au secrétariat de la Convention climat, qui rendra ensuite publiques ces données. La communauté internationale étant particulièrement sensible aux émissions massives de gaz à effet de serre liées au déboisement en zone tropicale, la France se doit d'être exemplaire sur le sujet.

1. Calculs

L'application par la France de l'article 3.3 du Protocole de Kyoto impose de comptabiliser les émissions et absorptions de gaz à effet de serre liées aux déboisements et boisements effectués depuis 1990 (année de référence), à la fois en métropole, mais aussi dans les DOM, dont la Guyane (où la forêt couvre 95% du territoire, soit près de 8 millions d'hectares).

En 2009, l'IFN a comparé des images aériennes et/ou satellites acquises en 2008 sur ces DOM avec des images acquises en 1990 afin d'estimer les déboisements entre 1990 et 2006.

Ces estimations de déboisement pour chaque DOM ont ensuite été multipliées par la valeur moyenne de carbone forestier à l'hectare pour chacun des DOM. Pour la Guyane, cette valeur a été établie en 2005 par une étude dendrométrique conjointe de l'ONF, du CIRAD et du CNRS. Pour les autres DOM, les valeurs proviennent d'études réalisées en 2008 par l'ONF et l'ONF-International.

2. Résultats

Martinique

Surfaces : 47 352 hectares de forêt en 1990, 35 938 hectares en 2008 : entre 1990 et 2008, 11 412 hectares de forêt ont disparu, soit un taux moyen de déforestation annuel de 634 hectares, soit 1,76% de disparition de couvert forestier par an.

Emissions : Chaque hectare déboisé émet 264 teCO₂. Le déboisement annuel en Martinique occasionne donc l'émission de 0,167 MteCO₂/an.

Guadeloupe

Surfaces : 71 488 hectares de forêt en 1990, 61 883 hectares en 2008 : entre 1990 et 2008, 9 612 hectares de forêt ont disparu, soit un taux moyen de déforestation annuel de 534 hectares, soit 0,86% de disparition de couvert forestier par an.

Emissions : Chaque hectare déboisé émet 190 teCO₂. Le déboisement annuel en Guadeloupe occasionne donc l'émission de 0,101 MteCO₂/an.

Réunion

Surfaces : 104 230 hectares de forêt en 1990, 97 574 hectares en 2008 : entre 1990 et 2008, 6 660 hectares de forêt ont disparu, soit un taux moyen de déforestation annuel de 370 hectares, soit 0,38% de disparition de couvert forestier par an.

Emissions : Chaque hectare déboisé émet 29 teCO₂. Le déboisement annuel à la Réunion occasionne donc l'émission de 0,011 MteCO₂/an.

Guyane

Surfaces : 8 137 630 hectares de forêt en 1990, 8 070 246 hectares en 2008 : entre 1990 et 2008, 67 384 hectares de forêt ont disparu, soit un taux moyen de déforestation annuel de 3 743 hectares, soit 0,05% de disparition de couvert forestier par an.

Emissions : Chaque hectare déboisé émet 794 teCO₂. Le déboisement annuel en Guyane occasionne l'émission de 4,28 MteCO₂/an (sur 2006-2008).

3. Principales conclusions

- Le taux de déforestation est hétérogène entre DOM : très élevé en Martinique (5 fois le taux de déforestation mondial moyen), il est élevé en Guadeloupe (2,5 fois le taux de déforestation mondial moyen), quasi identique au taux de déforestation mondial moyen à la Réunion et relativement faible en Guyane.
- Par contre, la très forte teneur en carbone des forêts guyanaises (trois fois plus élevée que celle des forêts de métropole) fait qu'un hectare déboisé en Guyane compte « triple » dans le bilan national
- Le bilan cumulé des émissions de gaz à effet de serre dues au déboisement dans les 4 DOM n'est pas négligeable : 4,46 MteCO₂/an, soit 0,8% des émissions annuelles de la France en 1990.
- Le taux de déforestation annuel en Guyane a augmenté de 70% entre la moyenne 1990-2006 et la moyenne 2006-2008.